

Editorial

Après une pause d'un trimestre due au devoir de réserve pendant la campagne électorale, voici à nouveau la reprise de l'Echo des Gorges.

Cela me donne l'occasion de remercier en mon nom et celui de mes colistiers toutes les personnes qui nous ont fait confiance et qui nous ont élus pour vous représenter et être à votre écoute pour les six années à venir.

Le conseil municipal a été renouvelé de plus de la moitié. C'est une équipe qui allie la jeunesse et l'expérience puisque quelques jeunes retraités ont été intégrés pour apporter leur présence sur le terrain.

Le nouveau conseil aura la lourde charge de mener à bien les projets engagés tels que l'agrandissement et la rénovation de l'école et de la mairie, la construction de la station de traitement des eaux usées en plus de tous ceux qui lui seront propres. Ces projets, dont en particulier le premier, ne seront pas facile à réaliser, car ils vont créer de nombreuses nuisances pour la vie communale : la circulation sera perturbée autour de l'école, les salles de classe et la mairie seront déplacées à tour de rôle, les associations auront peut-être du mal à trouver des locaux disponibles et les célébrations telles que les mariages risquent de migrer au gré des travaux.

Les cognards étant des gens raisonnables, je suis certain que tout le monde y mettra du sien et que tout se déroulera dans de bonnes conditions.

Albert Glénat Maire de Cognin les Gorges



SOMMAIRE

En direct des conseils.....	2	Au cœur du village	13
Budget communal.....	4	Club du 3ème âge.....	
Résultat des élections municipales.....	5	Bibliothèque.....	13
Chantier des écoles	11	Nouveautés du 1er trimestre.....	14
En parcourant les rues.....	12	ECOLE : Rencontre avec Raymond Tonneau.....	15
Chauffage de l'église.....		Vente de fleurs du sou des écoles.....	16
Isolation des bâtiments communaux.....		Programme des manifestations 2008 du Foyer.....	16
Traversée de la Nationale de la conduite d'eau pluviale		Etat civil.....	16
		Bloc-notes	16



En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19/11/2007

1/ Avenant n°2 de maîtrise d'oeuvre, rénovation école/Mairie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'oeuvre concernant la rénovation des bâtiments communaux.

Cet avenant a pour objet:

- la fusion des tranches conditionnelles n°1 et n°2, soit 88910,64€ TTC avec un taux de 14%
- le montant global de la rémunération du maître d'oeuvre est fixé à 179 625,45 € TTC
- la définition d'un nouveau mois Mo études.

La commission d'appel d'offre du 19/11/07 a donné un avis favorable à cet avenant.

Le Conseil Municipal après avoir entendu Monsieur le Maire et après avoir délibéré accepte à l'unanimité les changements énoncés et se prononce favorable à la signature de l'avenant n°2.

2/ Charte du parc Régional du Vercors

De janvier 2005 à janvier 2007, le parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de très nombreuses concertations avec les acteurs et les partenaires du territoire pour rédiger un nouveau projet de charte.

Ce projet, constitué d'un rapport et de trois plans, a été soumis à une enquête publique au début de l'année 2007. Le comité syndical du Parc réuni le 22 septembre 2007 a approuvé la Charte suite aux conclusions de la Commission d'enquête.

A la faveur de cette révision, le Parc Régional du Vercors propose à la Commune d'adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la charte révisée du Parc Régional du Vercors
- sollicite son adhésion au syndicat mixte de gestion

3/ Logiciel de gestion des listes électorales

Les listes électorales de certaines communes sont gérées actuellement par le service informatique du Conseil Général de l'Isère, les Communes devant reprendre cette compétence à compter de mai 2008, il est nécessaire de s'équiper d'un logiciel de traitement des données.

Parmi les différentes propositions, la Commune fixe son choix sur un logiciel de l'Adullact présenté par l'Association des Maires de l'Isère, pour un coût annuel de 150€ HT (50€ d'hébergement et 100€ de maintenance), la reprise des données auprès du Conseil Général se monte à 350€.

4/ Prestations à caractère social

La réforme de février 2007, concernant la fonction publique territoriale, instaure la mise en oeuvre d'une action sociale auprès du personnel. Après avoir recueilli les souhaits du personnel, le Conseil Municipal décide d'adhérer au Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère pour les agents effectuant 150 heures par trimestre.

5/ Virement budget eau vers le budget principal

Suite au vol du véhicule communal ainsi que du matériel qu'il contenait et l'effraction de l'atelier, le Conseil Municipal, considérant que le matériel racheté servait également au service de l'eau, décide à titre exceptionnel de reverser à la Commune l'excédent de fonctionnement, soit 15 812 €, en compensation.

6/ Régularisation des actes notariés

Dans le but de régulariser certains actes notariés, la Commune a été amenée à demander la création de 2 parcelles concernant des parties d'anciennes voies publiques depuis tombées dans le privé.

- une à l'entrée de la propriété Michallet Joseph à Chaponnière de 2a92

- une au lieu-dit Bassetière devant la propriété Garcia de 1a54

Ces 2 parcelles feront par la suite l'objet d'un échange, comme stipulé dans les anciennes délibérations des municipalités précédentes.

7/ Rapport de la MISE sur le projet de station d'épuration

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de la MISE au cabinet d'étude E.C.E. concernant l'Avant Projet Sommaire (APS) de la station d'épuration.

Ce courrier demande des explications sur plusieurs points aussi bien techniques que géologiques. En accord avec le cabinet d'études, une réunion sera programmée entre toutes les parties concernées pour traiter les remarques notifiées. A cette réunion la commune souhaite la présence de M. Biju Duval, géologue à la DDAF, qui connaît bien l'environnement communal.

Une lettre a été adressée à la DDAF dans ce sens.

8/ Electrification du Rivier

Le Conseil Municipal prend connaissance du plan-projet présenté par le cabinet Berthaud concernant le renforcement du poste Rivier. Les travaux sont prévus printemps 2008.

9/ Chauffage de l'église

Monsieur le Maire fait part de l'entrevue qu'il a eue avec M. Kempf de « La Paroisse des 2 rives » au sujet du projet de chauffage de l'église communale. La paroisse souhaiterait que la commune porte le projet de manière à récupérer la TVA et à demander des subventions éventuelles.

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à un tel projet à partir du moment où la commune n'avance pas d'autre argent que la TVA. Cependant, le problème des subventions est difficile à appréhender à moyen terme. Avant de prendre une décision, le Conseil Municipal souhaite réunir l'ensemble des membres de la Communauté de paroisse afin d'évaluer la faisabilité du projet sur le plan financier, technique et administratif et sa programmation éventuelle dans le temps.

10/ Concessions au cimetière

Dans le cimetière communal un certain nombre de tombes à perpétuité sont en état d'abandon. L'état de celles-ci peut menacer des tombes voisines et exposer la commune à un recours des tiers.

Pour prévenir tous conflits éventuels, le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de concessions. Des procès verbaux de reprise ont été dressés et affichés. Des panneaux ont été posés sur les concessions concernées, conformément à la loi.

Cette procédure durera 3 ans de manière à permettre aux familles concernées de réagir.

Les concessions sont celles de

BILLARD Alexandre (n°31), BITH Louis (70), BOSSAN Alphonse (69), CONVERT Régis (117), GUIBOU Léon (99), MICHALLET Auguste (24), MORIN Fernande (96), THOMASSET Joseph (95).

La concession MILAN Pierre (94) a été restituée à la commune par les descendants.

11/ Don au CCAS

Le Conseil Municipal remercie M. et Mme JAUCH du don de 50€ aux oeuvres sociales de la Commune à l'occasion de leur mariage.

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Du 04/02/2008

1/ Electrification rurale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de recentrage et de renforcement du poste Le Rivier. Après en avoir délibéré celui-ci accepte le plan de financement définitif ainsi que la contribution correspondante au SE38 (Syndicat d'Electricité de l'Isère) pour un montant prévisionnel de 37 340 €. La part communale s'élève à 1404 € de maîtrise d'ouvrage en fonctionnement payable en 2008, et de 5 777 € en investissement payable en 1 traite (choix de la commune) une fois le dossier soldé.

2/ Indemnité Administration et Technicité de l'agent technique

Conformément aux engagements pris, le Conseil Municipal décide d'augmenter le coefficient multiplicateur, applicable à l'IAT de 1,5 à 4, soit une augmentation de 91,66 € brut/mois à compter du 1er janvier 2008.

3/ Scolaire

Suite au courrier de l'inspection académique proposant aux Mairies de signer une convention sur la mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves du primaire, qui serait assuré par des employés communaux, durant les heures normales d'enseignement et ceci en cas de grève du personnel enseignant, le Conseil Municipal juge que le personnel communal n'est pas formé pour ce type d'action et décide de ne pas donner suite à la proposition.

D'autre part le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention décide de soutenir la motion contre l'instauration du fichier « Base élèves » étant donné les risques inhérents à ce fichier contenant une partie de leur vie familiale et des données confidentielles comme le suivi psychologique.

4/ Urbanisme

Le Conseil Municipal prend connaissance des Permis de Construire suivant :

- JC CRET : extension de sa maison d'habitation dans bâtiment existant, rue de la Trainière
- Vito CARNICELLI : maison individuelle sur une parcelle du Lotissement Les Bâties de J.Michallet
- Francesco CARNICELLI : maison individuelle sur une parcelle du Lot. Les Bâties de J.Michallet

5/ Compte Administratif 2007

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2007 de la commune. Ceux-ci seront validés et signés à la prochaine réunion afin que chaque Conseiller puisse, auparavant en prendre connaissance et formuler ses remarques éventuelles.

6/ Zone Agricole Protégée

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet final de la ZAP intercommunale après enquête publique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord sur le projet de délimitation ainsi révisé et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour la poursuite de cette procédure.

7/ Tarif Eau et Assainissement

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les redevances instaurées par l'Agence de l'eau, (*Redevance pour pollution* de 0,19 €/m3 concernant l'eau potable et *Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte* de 0,026 €/m3

concernant l'assainissement) bénéficient de coefficients modérateurs de manière à évoluer progressivement jusqu'en 2012.

(2008: 20% des taux pleins, 2009: 40%, 2010: 60%, 2011: 80% et 2012: taux pleins)

Ainsi, le tarif eau et assainissement pour 2008 sera le suivant :

Eau :

Prime fixe 61€

Prix au m3: 0,60€ + 0,038€ de redevance pour pollution

Assainissement :

Prix au m3: 0,45€ + 0,026€ de redevance pour modernisation des Réseaux de Collectes

8/ Rénovation École / Mairie + extension école.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'Avant Projet Définitif (APD) concernant les travaux de rénovation du bâtiment Ecole/Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'APD à la somme de 535 323,65 € HT, approuve le plan de financement présenté pour un montant de 613 429,00€ HT, charge M. le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'attribution des subventions et l'autorise à diffuser l'avis d'appel public à la concurrence.

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 03/03/2008

1/ Compte Administratif 2007

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice 2007, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les Comptes Administratifs comme suit:

♦ CA Commune:

Fonctionnement:	Recettes: 391 920,52 €
	Dépenses: 250 978,58 €
	Excédent: 140 941,94 €
Investissement:	Recettes: 198 239,00 €
	Dépenses: 79 896,06 €
	Excédent: 118 342,94 €

♦ CA Eau et Assainissement:

Fonctionnement:	Recettes: 56 817,63 €
	Dépenses: 49 476,30 €
	Excédent: 7 341,33 €
Investissement:	Recettes: 71 763,42 €
	Dépenses: 34 276,17 €
	Excédent: 37 487,25 €

♦ CA CCAS:

Fonctionnement:	Recettes: 1150,00 €
	Dépenses: 769,29 €
	Excédent: 380,71 €

2/ Affectation des résultats

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats comme suit:

Commune: Affectation de 150 000 € de l'excédent de fonctionnement reporté au Chapitre 1068 du budget d'investissement.

Eau et Assainissement: Affectation de 20 000 € de l'excédent de fonctionnement reporté au Chapitre 1068 du budget d'investissement

3/ Budget Primitif 2008

La Commission finance ayant travaillé sur les budgets, ceux-ci sont présentés au Conseil Municipal qui, après étude, les a votés à l'unanimité des présents de la manière suivante:

♦ **Commune:** Fonctionnement équilibré à 355 549 €

♦ **Eau et Assainissement:** Fonctionnement équilibré à 60 461€

♦ **CCAS:** Fonctionnement équilibré à 2681 €

En direct des conseils...

1: BUDGET COMMUNAL CA 2007

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>			<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		
011	Charges générales	72821,84	013	Atténuation de charges	19688,70
012	Charges de personnel	77228,46	70	Produit des services	31314,49
65	Autres charges courantes	91062,66	73	Impôts et taxes	163099,39
66	Charges financières	9865,62	74	Dotations et participations	137815,71
			75	Autres produits de gestion courante	37296,10
			76	Produit financiers	4,65
			77	Produits exceptionnels	2701,48
			79	Transfert de charges	
CA 2007 Recettes : 391 920,52€ Dépenses: 250 978,58€ Excédent: 140 941,94€					
Total €			Total €		
250978,58			391920,52		

<i>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</i>			<i>RECETTES D' INVESTISSEMENT</i>		
1641	Emprunts	17764,73	10222	Fonds de compensation FCTVA	40111,00
165	Dépôt et cautionnement reçus	430,00	1022	TLE	3072,00
203	Frais étude ERP (Veritas...)	1231,88	1323	Subvention du département	4200,00
2128	Poubelles voiries	465,84	165	Caution	856,00
2151	Réseaux de voirie (VC6)	11238,21	1068	Recette en affectation	150000,00
21568	Extincteurs	807,36			
21571	Tracteur + voiture	24200,00			
21578	Outillage de voirie	3946,80			
2158	Outillage technique	1188,00			
2184	Meuble bibliothèque + SP	2164,89			
2188	Panneau électoraux	1662,93			
2313	Eglise	14795,42			
Total €			Total €		
79896,06			198239,00		

2: BUDGET EAU / ASSAINISSEMENT CA 2007

<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>			<i>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</i>		
011	Charges générales	16754,34	70	Produits de gestion courante	48812,10
012	Charges de personnel	4995,00	77	Produits exceptionnels	8005,53
66	Charges financières	107,54			
67	Charges exceptionnelles	15812,00			
68	Dotation aux amortissement	11807,42			
Total €			Total €		
49476,30			56817,63		

<i>DEPENSES D' INVESTISSEMENT</i>			<i>RECETTES D' INVESTISSEMENT</i>		
13912	Amortissement des subventions	8003,53	1022	FCTVA	4636,00
1641	Emprunts	1923,72	1068	Reste en affectation	50000,00
2315	Adduction eau	7493,3	1312	Subvention département	5320,00
2315	STEP(diagnostic, études préalables)	16855,62	2815	Amortissement des immobilisations	11807,42
Total €			Total €		
34276,17			71763,42		

En direct des conseils...

4/ Chemin d'exploitation du Ruisant

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un chemin d'exploitation devant assurer la desserte forestière dans le massif du Ruisant et des Belles sur les Communes de Cognin-les-Gorges et Mallevall.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 7 voix pour et 4 abstentions,

- Autorise le Maire à signer la déclaration d'adhésion à l'Association Syndicale Autorisée du « Vercors 4 Montagnes »
- Renouvelle officiellement les réserves émises lors de l'entrevue avec le Centre Régional de la Propriété Forestière:
 - sur le passage des grumiers sur la voie communale de la Rue Saint-Joseph
 - sur les difficultés de croisement sur la D22 desservant Mallevall
 - sur l'impact visuel du tracé dans le massif à dominante rocheuse
- Prend note que la Commune, malgré ces désagréments, ne peut difficilement bloquer un projet au stade d'étude d'autant plus que le chemin d'exploitation desservira la forêt communale et assurera une solution non négligeable pour une éventuelle défense incendie et tout ceci sans participation financière.

5/ Contrat d'assurance des risques statutaires (du 01/01/2008 au 31/12/2008)

Monsieur le Maire rappelle que la commune a, par la délibération du 06/02/2007, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère de négocier un contrat d'assurance garantissant les risques du personnel. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le groupement conjoint DEXIA SOFCAP/GENERALI, a été retenue.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités.

6/ Travaux de rénovation du bâtiment École-Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le coût prévisionnel de l'opération à 629 792,65 € HT qui se décompose ainsi:

Maîtrise d'oeuvre:	74 340,00 €,
Prestations intellectuelles :	8 089,00 €
Déplacement du préfabriqué et Réhabilitation de l'école:	412 899,50 €
Réaménagement de la Mairie:	122 424,15 €
- Approuve le plan de financement suivant:

- Subvention Départementale :	210 000,00 €
- DGE prévisionnelle	125 958,53 €
- Subvention Intercommunalité de Vinay :	42 494,00 €
- Autofinancement :	101 340,00 €
- Emprunt :	150 000,00 €

Total : 629 792,65 € HT

Résultats des élections municipales

à Cognin les Gorges

1er tour du 9 mars 2008

Inscrits:	449
Votants:	326 (soit 72,6 % de participation)
Exprimés:	315
Blancs ou nuls:	9

Ont été élus au premier tour, dans l'ordre de la liste :

GLENAT Albert	284 voix
FERROUILLAT Patrice	288 voix
BAYLE Bernard	291 voix
BOREL Sophie	291 voix
REYNAUD-DULAURIER Christophe	269 voix
DURAND Jean-Luc	287 voix
MATRAIRE Frédéric	290 voix
AGERON Sylviane	266 voix
BONTA Christine	279 voix
DE GAUDENZI Michel	274 voix
LAUDE Cécile	279 voix
MELGAREJO Philippe	264 voix
MOURRE Richard	240 voix
MUZARD Linda	243 voix
SIMOENS Valérie	275 voix

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 14 mars 2008

I / Installation du Conseil Municipal - Élection du Maire et des Adjoints

Les membres du Conseil Municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 9 mars 2008, se sont réunis dans la salle de la Mairie, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sylviane AGERON, Christine BONTA, Sophie BOREL, Cécile LAUDE, Linda MUZARD, Valérie SIMOENS.

Messieurs Bernard BAYLE, Michel DE GAUDENZI, Jean-Luc DURAND, Patrice FERROUILLAT, Albert GLENAT, Frédéric MATRAIRE, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christophe REYNAUD-DULAURIER.

La Séance a été ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Albert GLENAT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

Madame Sophie BOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil.

En direct des conseils...



1/ Élection du Maire / 1er tour

M. Richard MOURRE, le doyen des membres du Conseil a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de votants: 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1 blanc
- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- Majorité absolue : 8

M. Albert GLENAT a obtenu 14 voix, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2/ Élection des Adjointes

Sous la présidence de M. Albert GLENAT, élu Maire, le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection des Adjointes selon les mêmes modalités.

Le président a indiqué que la Commune peut disposer de 4 Adjointes au Maire au maximum et de 1 au minimum. Il a rappelé que la Commune disposait jusqu'à ce jour de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des Adjointes au Maire.

Election du premier Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de votants: 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1 blanc
- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- Majorité absolue : 8

M. Patrice FERROUILLAT a obtenu 14 voix, il a été proclamé premier Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de votants: 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 2 blancs
- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 13
- Majorité absolue : 7

Mme Sophie BOREL a obtenu 13 voix, elle a été proclamée Deuxième Adjointe et a été immédiatement installée.

Élection du troisième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de votants: 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1 blanc
- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- Majorité absolue : 8

M. Michel DE GAUDENZI 5 voix

Mme Sylviane AGERON 4 voix

Mme Linda MUZARD 3 voix

M. Frédérique MATRAIRE 2 voix

La majorité absolue n'ayant pas été atteinte, il a été procédé à un deuxième tour.

Élection du troisième Adjoint / 2ème tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- Nombre de votants: 15
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (selon art L.66 du code électoral): 1 blanc
- Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- Majorité absolue : 8

M. Michel DE GAUDENZI 8 voix

Mme Sylviane AGERON 2 voix

M. Frédérique MATRAIRE 2 voix

Mme Linda MUZARD 1 voix

M. Christophe REYNAUD-DULAURIER 1 voix

Michel DE GAUDENZI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Adjoint et a été immédiatement installé.



II /Élection des délégués au conseil Communautaire Représentation aux commissions et syndicats

Conformément à l'ordre du jour stipulé sur la convocation du 10 mars 2008 et suite à l'élection du Maire et des adjoints: les délégués à la Communauté de Communes de Vinay ont été élus et les représentants aux différentes commissions ont été nommés suivant le tableau ci-dessous.

En direct des conseils...

ELUS	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	FINANCES	TRAVAUX CHEMINS	COMMISSION APPEL D'OFFRES	EDUCATION: SIGEC, SSI, CONSEIL D'ÉCOLE Mat+Prim	CULTURE COMMUNICAT° VIE ASSOCIATIVE	SICTOM	SE 38	PARC RÉGIONAL NATUREL DU VERCORS	SOLIDARITÉ CCAS
Albert GLENAT, Maire	T	X	X	Président	Membre de droit	X				T
Patrice FERROUILLAT, 1er Adjoint	T	X	X		S	X			T	T
Sophie BOREL, 2e Adjoint	S	X			T	X				T
Michel DE GAUDENZI, 3e Adjoint	S	X	X	T				T		
Bernard BAYLE						X	T		S1	
Frédéric MATRAIRE			X	S (P. Melgarejo)			T			
Jean-Luc DURAND			X	S (M. Degaudenzi)						
Christophe REYNAUD-DULAURIER			X	T					S2	
Christine BONTA		X			T	X				
Cécile LAUDE					T	X				T
Valérie SIMOENS		X	X		S		S			T
Sylviane AGERON		X	X			X				
Philippe MELGAREJO			X	T		X	S			
Linda MUZARD			X			X				
Richard MOURRE		X	X	S (C. Reynaud-D)		X		S		
NON ÉLUS										
Nicole COUDER										T
Martine REPELLIN										T
Louissette ROBERT										S
Marie GIRARD										T
Chantal DONNEGER										S

T: Titulaire / S: Suppléant / Membre: X

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2008

1/ Régularisation des actes notariés à l'étude de Maître Maltherre (ex.Taulier) à Saint-Romans

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la division faite par la SCP Mouraret lors de la vente de la parcelle de M. Charrel à la Vorcière au profit de M. et Mme Pavier.

Les actes concernant les échanges n'étant pas parvenus à leur terme, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge M. le Maire d'envoyer une lettre de relance ainsi que la délibération au Notaire afin de régler le problème.

2/ Achat d'un deuxième poste informatique

Linda Muzard, conseillère municipale, présente au Conseil le devis de la société LDLC-PRO.com, concernant l'achat du matériel informatique, pour un montant de 483,30€ TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge le Maire de signer le bon de commande et de procéder à toutes les démarches concernant cet achat.

3/ Travaux Ecole/Mairie: résultat de l'appel d'offres, choix des entreprises

Concernant la rénovation et l'extension du bâtiment Ecole/Mairie, M. le Maire présente le choix de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'analyse des candidatures par le cabinet de maîtrise d'oeuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents, de retenir toutes les options facultatives ainsi que les entreprises suivantes:

- Lot n°1 Voirie Réseaux Divers: Toutenvert (Chatte): 19 090,05€ HT
- Lot n°2 Démolition-Gros oeuvre: Arrigoni (Vinay): 138 274,55€ HT
- Lot n°3 Charpente-Ossature bois-Façade: Royans Charpente (Sainte-Eulalie): 34 703,58€ HT
- Lot n°4 Etanchéité sur bac acier: ACEM (Saint-Martin d'Hères): 21 334,42€ HT
- Lot n°5 Menuiserie bois-Occultation: Rousset (Saint-Marcellin): 52 618,24€ HT
- Lot n°6 Serrurerie: Vermétal (Vinay): 18 159,60€ HT
- Lot n°7 Cloisons-Doublage-Faux plafonds: Cogne Marion (Beaulieu): 29 811,05€ HT
- Lot n°8 Sols souples- Rénovation parquet: Monge (Chatte): 9 298,81€ HT
- Lot n°9 Carrelage faïence : Ravier (Saint-Sauveur): 11 167,74€ HT
- Lot n°10 Peinture : Gay-Mery (Saint-Vérand): 26 952,25€ HT
- Lot n°11 Chauffage ventilation-Sanitaires: Sasso (Voiron): 26 078,40€ HT
- Lot n°12 Electricité: David Industrie (Saint-Marcellin): 45 959,55€ HT

Total des travaux: 433 448,24 € HT

En direct des conseils...

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2008

1/ Délégation au Maire

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code des collectivités territoriales portant délégation du Conseil municipal au Maire.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal accepte les dites délégations.

2/ Indemnités du Maire et des Adjoints

Le Président de séance donne lecture au Conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et Adjoints issues des articles L 2123-23 et L 2123-23-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal fixe les indemnités de fonction comme suit :

- Maire 31% de l'indice 1015 soit : 1159,79 € brut
- Adjoints 8,25% de l'indice 1015 soit : 308,65 € brut

3/ Impôts locaux

Monsieur le Maire expose que le taux des 3 taxes voté par le Conseil municipal n'a pas été augmenté depuis 2003 (2,66%). Toutefois étant donné que les bases de calcul sont revalorisées chaque année, il ne souhaite pas que celui-ci soit augmenté cette année, réservant cette possibilité pour pallier à certains gros travaux d'investissement l'an prochain.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide donc de reconduire les taux suivants :

- TH (taxe habitation) : 11,63
- TF (foncier non bâti) : 53,25
- TF (foncier bâti) : 20,15

3/ Commission communale des impôts

Une liste de 24 noms est soumise au Directeur des services fiscaux de l'Isère pour qu'il choisisse 6 commissaires titulaires et 6 suppléants pour former la commission communale dans laquelle siègera un membre extérieur à la commune et un propriétaire forestier.

3/ Référent défense et sécurité routière

Sylviane Ageron se porte volontaire pour être le référent défense du Conseil municipal et Frédéric Matraire celui de la sécurité routière avec Linda Muzard comme suppléante.

3/ Secours d'urgence

Après en avoir délibéré les membres le CCAS décide de donner au Maire la possibilité d'accorder une aide de secours d'urgence à des personnes se trouvant en grande difficulté.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2007 A CHANTESSE

Jean Claude DARLET ET François CHEVROL présentent le dossier de candidature du GAL CHAMBARAN au futur programme européen LEADER 2007/2013 pour le financement de projets de développement des zones rurales. Le conseil

communautaire accepte de s'inscrire à ce projet et accepte le principe de son financement à hauteur de 0.75 €/habitant.

La commission TRANSPORT fait un point sur les dernières évolutions.

Le conseil communautaire décide de signer une convention avec le Centre de Gestion d'aide et d'assistance au recrutement des personnels (définition de besoins/analyse des candidatures, préparation des entretiens (conseils en formalités)

Devant l'obligation faite aux élus et aux services de définir, de planifier et de mettre œuvre une politique de prévention des risques (santé et sécurité des agents placés sous leur autorité) le conseil communautaire décide de signer une convention d'inspection et d'accompagnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère.

Le conseil communautaire décide de solliciter auprès du Conseil Général de l'Isère une aide au fonctionnement de l'école de musique pour l'année scolaire 2007/2008.

Modification de règlement des ordures ménagères pour les chambres et tables d'hôtes : suite à certaines créations, il y a lieu de prévoir une tarification spécifique pour ce type d'hébergement qui n'accueille au maximum que 2 personnes pour la nuitée avec petit déjeuner (et éventuellement repas du soir) chez le propriétaire. Le conseil communautaire décide la facturation d'une prime fixe par propriétaire de chambres d'hôtes à compter du 1^{er} janvier 2008.

Le conseil communautaire décide de signer un avenant à la convention de 2006 avec le Parc Naturel du Vercors afin de prendre en compte la durée d'ouverture des sentiers (période hivernale en zone de montagne) comme critère supplémentaire au calcul des coûts d'entretien des sentiers.

Le conseil communautaire décide la consultation de programmistes et la mise en place d'un concours d'architectes pour la réalisation du complexe ancienne Maison BERTHOD et décide de demander les subventions autorisées.

EAU et ASSAINISSEMENT

Le conseil communautaire accepte la proposition du conseil d'exploitation qui fixe les tarifs eau et assainissement 2007/2008

TARIFS	EAU	ASSAINISSEMENT
Prime fixe	4.67 €/mois/m ³ h	39.04 €/an/ m ³ h
Consommation	0.56 €/ m ³	0.64 €/ m ³

La location des compteurs reste inchangée, prix variable en fonction du diamètre du compteur. Quelques titres irrécouvrables par le Percepteur sont décidés en non valeur

Suite au décès de René MERMET-GERLAT qui représentait la commune de CRAS au Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux et Assainissement, Monsieur Pierre JOURDAN est désigné pour le remplacer.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 08 NOVEMBRE 2007 A CHASSELAY

Ordures ménagères : le SICTOM et le cabinet TRIVALOR ont exposés la phase 2 de l'étude du scénario de mise en place d'une redevance incitative au volume collecté (point de vue technique et financier) qui comprendrait :

- pour les ménages : la collecte en points de regroupement dans des containers semi-enterrés dotés de cartes à puce de reconnaissance.

En direct des conseils...

- Pour les gros producteurs : école/restaurants/hôpitaux : maintien de la collecte en bacs roulants qui seraient dotés d'une puce de reconnaissance.

Le conseil communautaire donne un avis favorable au choix technique limitant le nombre de points de regroupement mais demande la mise en place d'une zone test afin d'anticiper les difficultés de mise en œuvre sur tout le territoire. Le conseil communautaire est favorable à l'augmentation des points propres, leur nombre étant devenu insuffisant par rapport à l'augmentation de la population.

Le conseil communautaire décide de demander des subventions pour la mise en œuvre des plans communaux confiés à la société PICBOIS.

Le conseil communautaire accepte deux décisions modificatives (DM02 au budget du Grand Séchoir et DM03 au budget communautaire).

La PAIO s'étant transformée en « Mission Locale » d'insertion des jeunes au niveau du Pays du Sud Grésivaudan, deux délégués ont été désignés par le conseil communautaire : Françoise AGU et Marie Madeleine SONZOGNI. Le président, membre de droit, se fera représenter par Georges PELLETIER.

Afin d'étudier l'opportunité d'établir un CONTRAT de RIVIERE des bassins versants des communautés de communes de SAINT-MARCELLIN et VINAY, il est décidé de signer une convention de partenariat avec la première qui sera porteuse du projet.

Afin de terminer les travaux supplémentaires de la deuxième tranche de la ZA L'ALBENC/CHANTESSSE une fois les entreprises installées (160 000 € HT) le conseil communautaire décide de demander au Conseil Général une subvention de 35% soit 56 000 €.

Le conseil communautaire accepte le plan de financement de la semaine du goût prévu au Grand Séchoir et sollicite une subvention auprès de la Région. Il sollicite aussi le Conseil Général pour l'attribution de subventions au titre de la convention culturelle.

Le conseil communautaire diffère son positionnement sur l'harmonisation des statuts des personnels dans l'attente et d'études précises et comparatives.

EAU et ASSAINISSEMENT :

le conseil communautaire, après avoir pris connaissance du PLU de ST-GERVAIS, ROVON et l'ALBENC n'apporte aucune remarque ou réserve particulière.

Station d'épuration de VINAY : le conseil communautaire décide de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'une procédure de type dialogue compétitif.

La création à VINAY d'une centaine de nouveaux logements « Rue de la Tonnellerie » nécessite une extension du réseau d'assainissement des eaux usées et un renforcement du réseau d'eau potable pour un montant estimé à 83 000 € hors honoraire. Le conseil communautaire décide de lancer une consultation des entreprises pour la réalisation de ces travaux par appel d'offre ouvert.

Le programme des travaux 2008 en eau potable et en assainissement est approuvé par le conseil communautaire.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 11 DECEMBRE 2007 A COGNIN-LES-GORGES

Présentation par Cécile BENECH de la COMMUNAUTE DE L'EAU POTABLE, plateforme chargée de la réflexion sur les besoins prévisionnels en eau de la région grenobloise. Le conseil d'exploitation de la Régie réfléchit à l'opportunité d'adhérer à une telle structure.

PARC DU VERCORS : les communes de COGNIN-LES-GORGES, ROVON et ST-GERVAIS ont approuvés la révision de la Charte du Parc et ont décidé d'adhérer. Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, accepte lui aussi cette révision et décide l'adhésion de la Communauté de Communes de VINAY au Parc.

Suite au transfert de la compétence halte garderie, le conseil communautaire valide le règlement de fonctionnement et le projet présenté, documents qui seront transmis aux organismes compétents.

Le conseil communautaire valide le projet d'établissement proposé par l'école de musique avec signature d'une convention d'objectif avec le Conseil Général de l'Isère permettant de demander les subventions.

La réhabilitation de la maison BERTHOT permettra :

- la création d'une structure collective petite enfance de 30 places
- de restructurer le pôle emploi de la C.C. de Vinay
- de créer une cyberbase emploi
- de regrouper les services enfance et jeunesse, petite enfance et habitat de la C.C. de Vinay
- créer des logements d'urgence, notamment pour les jeunes

Le coût total de l'opération pour 1 131 m² disponibles est estimé à 2.003.874 € dont 1.752.474 € subventionnable.

Gestion du personnel :

Le conseil communautaire se positionne sur divers points mais devant les enjeux du dossier, il décide la transformation de la commission du personnel en une commission mixte personnel et bureau. Le conseil décide aussi de renouveler pour 3 ans la convention de mise à disposition de la secrétaire de mairie de Chasselay à la C.C. de Vinay. Le conseil décide :

- d'augmenter les heures d'Emmanuelle CHAMARIER au Grand Séchoir et de modifier son statut.
- de passer deux décisions modificatives aux budgets : DM04 sur le budget principal et DM03 sur le budget Office Tourisme/Grand Séchoir
- de modifier certains postes et grades du personnel récemment intégré à la C.C. de Vinay.
- de reporter la décision d'harmonisation des jours de congés entre le personnel de la C.C. de Vinay et le personnel intégré venant de la commune de Vinay.
- l'ouverture d'un poste d'éducateur chef à temps complet pour le relais assistantes maternelles et d'un poste d'ingénieur principal pour la directrice
- la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire à compter du 01/01/08.

Ordures ménagères :

Le conseil communautaire, en regard des résultats 2007 et des tendances annoncées par le SICTOM décide de conserver la même tarification qu'en 2007.

En direct des conseils...

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 31 JANVIER 2008 A CRAS

Débat d'orientation budgétaire :

Le conseil communautaire a fait un tour d'horizon des principaux éléments financiers des budgets :

- Les dépenses de personnel et les intérêts de la dette de la C.C. de Vinay sont plus faibles que la moyenne des structures nationales comparables.
- Les recettes de fonctionnement sont elles aussi plus faibles mais la Dotation Globale de Fonctionnement est meilleure. La progression des bases de TP de la C.C. de Vinay (5.3%) est meilleure que la moyenne nationale (4.87) des E.P.C.I à taxe professionnelle unique.
- Les différents volets (personnel/compétences/participation et subventions/investissements/budgets annexes) ont été passés en revue. Pour 2008 une stabilisation des dotations de l'Etat est annoncée et pour 2009 l'état envisage de diminuer le remboursement de la TVA.

Ce débat d'orientation budgétaire a pour objectif de préparer les éléments et décisions du budget 2008 qui sera voté ultérieurement.

Rémunération du personnel saisonnier : vu l'augmentation du coût de la vie et compte tenu que depuis 2003 les salaires des personnels d'encadrement des enfants n'avaient pas été révisés, une revalorisation a été décidée pour le personnel saisonnier.

Diverses décisions modificatives sont votées : DM05 au budget communautaire, DM01 au Budget TRERY SUD.

Compte tenu du retard du Conseil Général dans le versement de ses subventions à l'Office du Tourisme du Grand Séchoir, le conseil communautaire accepte le versement de ses subventions 2008 sur la même base qu'en 2007 soit 110 000 €.

Le conseil communautaire accepte le financement de la Mission Locale du Sud Grésivaudan à hauteur de 2.5 € par habitant.

Le conseil communautaire sollicite l'attribution de subvention pour le Relais d'assistantes maternelles Martine LE GAL auprès du Conseil Général et auprès de la M.S.A.

Point de proximité « Maison de l'Emploi aux Jardins du Parc », nouvelle détermination de l'ancienne Maison BERTHOD. L'antenne C.C. de Vinay de cette Maison de l'Emploi est estimée à 302 956 € financé à 72.80% soit 82 104 € restant à charge de la C.C. de Vinay. Après discussion, le conseil communautaire décide d'engager ce projet, approuve le plan de financement et autorise le président à demander toutes les subventions autorisées.

Le conseil communautaire sollicite le Conseil Général pour une aide de fonctionnement sur le poste de la coordination jeunesse, poste occupé par Dominique DELATTRE et se positionne pour les subventions D.G.E. (dotation globale d'équipement) pour tout le secteur enfance.

Ordures ménagères :

le compte administratif et le budget primitif 2008 sont votés (rappel : pas d'augmentation des tarifs en 2008)

Projet de redevance incitative avec facturation individuelle au volume : à l'issue de la présentation de la phase 3 de l'étude réalisée par le cabinet TRIVALOR, les points suivants sont approuvés :

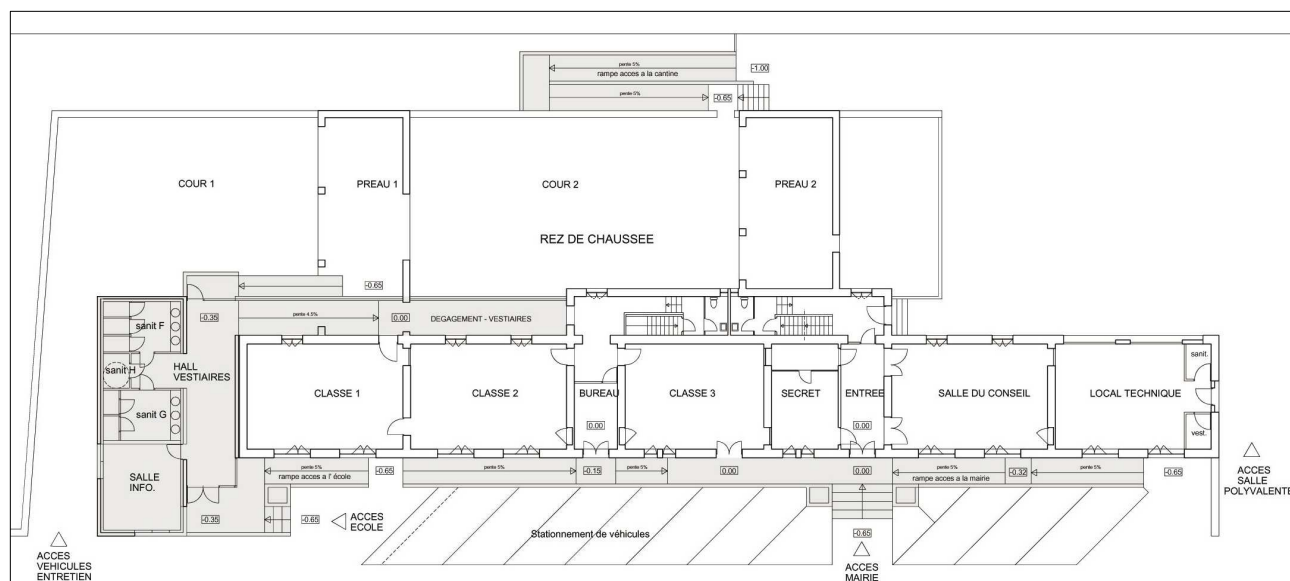
- . Zone test : elle sera réalisée sur les communes de l'Albenc/Chantesse/Vatilieu
- . Planning :
 - 2008 : appel d'offres/choix des prestataires/zone test
 - 2009 : extension sur le territoire de la C.C. de Vinay
 - 2010 : extension sur le territoire des C/C de St-Marcellin et Pont-en Royans
 - 2011 : l'ensemble du SICTOM fonctionnera sous le régime de la redevance incitative au volume avec apport en points de regroupement
- . Un comité de pilotage pourrait être composé des personnes suivantes :
 - Michel VILLARD, président du SICTOM
 - Bernard BAYLE, vice président du SICTOM
 - Edmond GELLY, vice président du SICTOM
 - un délégué par commune concernée (le référent)
 - Michel PEVET, directeur de la Régie de Vinay
 - Richard VERNEY, technicien du SICTOM
 - un représentant d'Espace Nature Isère
 - Rachèl DE SOUZA, Conseil Général de l'Isère
 - Salvatore SAN FILIPPO, représentant local de la FRAPNA
 - Odile PHILIPPOT, directrice de la C.C. de Vinay

Le Comité de pilotage aura pour mission de travailler sur les questions de mise en œuvre et de suivi des marchés publics, de travailler et de valider le plan de communication et de mettre en œuvre les actions d'accompagnement auprès des différents publics producteurs de déchets.



Echange de terrains sur la zone d'activité TRERY SUD : afin d'installer une entreprise entre le chemin d'accès et le péage de l'autoroute, il y a lieu d'échanger une parcelle de terrain avec M. MARTINAIS (1969 m² contre 1968 m²). Le conseil communautaire accepte cette transaction, les frais de notaire étant à la charge de la C.C. de Vinay demandeur de l'échange.

En parcourant les rues



Le chantier des écoles démarre...

Lundi 28 Avril, les écoliers feront leur rentrée après les vacances de printemps dans des locaux provisoires placés devant la mairie, à côté des sanitaires existants, afin de rénover les locaux des écoles existants.

Ce chantier va modifier les habitudes des écoliers, parents, riverains, habitants du village.

Au niveau circulation:

La rue du 29 Janvier 1944 sera barrée devant la mairie (elle sera occupée par le bungalow et la cour des écoles).

Le bus accédera à l'école par la voie habituelle, déposera ou reprendra les écoliers devant l'entrée provisoire des écoles et repartira par la rue du 29 Janvier 1944, puis la rue du Pont pour reprendre la route nationale;

La Rue du 29 Janvier 1944 sera en sens unique (de la Mairie vers la rue de la Trainière)

L'accès à la salle des fêtes se fera par la rue en face de l'ancienne station qui sera mise en double sens.

Au niveau stationnement:

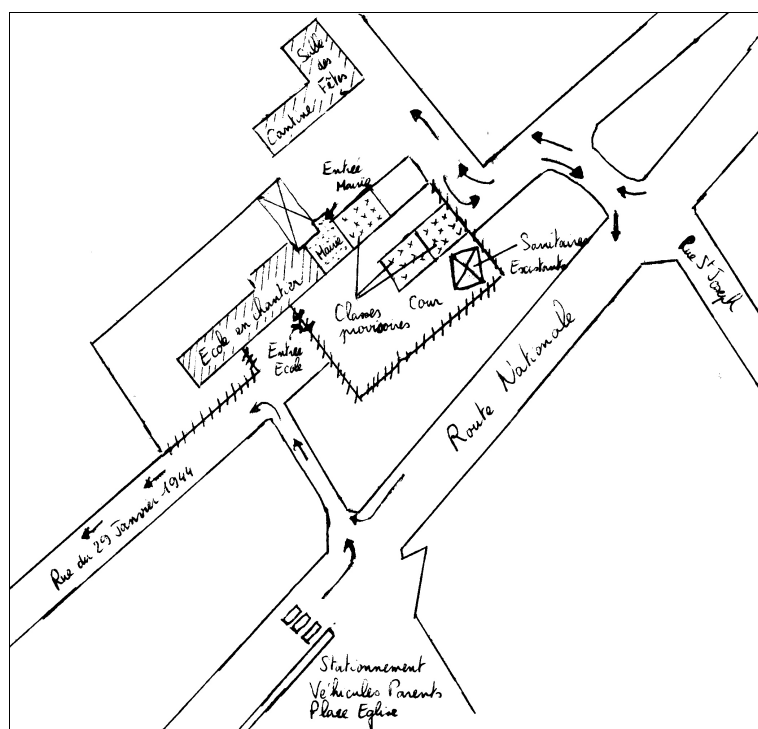
- il sera interdit sur la droite de la Rue du 29 Janvier 1944.
- il se fera autour du poids public pour la salle des fêtes;
- il se fera sur la place de l'Eglise pour les écoles: les parents et enfants traverseront alors par le passage protégé.

L'accès à la mairie se fera par l'arrière du bâtiment; par contre le stationnement se fera sur l'avant, à côté des sanitaires.

Nous espérons que tous les usagers respecteront scrupuleusement ces consignes afin cette période difficile se passe dans les meilleures conditions possibles.

Pour mémoire, nous remettons le plan de la rénovation Ecole-Mairie qui avait déjà été publié dans l'Echo des Gorges n°19 d'octobre 2006. Depuis cette date, pas de modification notable au niveau du fonctionnement, juste quelques petits aménagements apportés suite aux passages devant les différentes commissions des Etablissements Recevant du Public.

Si le calendrier prévisionnel est respecté, les élèves devraient retrouver leur école rénovée à la rentrée de novembre 2008. Les dispositions pour la circulation et le stationnement seront maintenues, car débutera alors la deuxième phase des travaux avec la rénovation de la Mairie. Mais nous en reparlerons...



En parcourant les rues

Chauffage de l'église

L'église de Cognin a fait l'objet d'une étude de la S^{te} Gouilloud, spécialisée dans le chauffage des édifices religieux.

Le principe de ce chauffage est basé sur une diffusion par le sol à basse vitesse d'air chaud à faible température. Ce procédé, surprenant d'efficacité, révolutionne la technique traditionnelle d'air pulsé.

Dans le bâtiment seules deux bouches de sol (l'une pour la distribution d'air chaud, l'autre pour la reprise) suffisent pour obtenir une température quasi uniforme dans tout l'édifice, à hauteur égale.

Ces bouches judicieusement placées sont reliées à la chaufferie par des caniveaux très courts maçonnés, enterrés et insonorisés. La diffusion d'un volume d'air important à basse et faible température permet un réchauffage rapide d'ambiance sans courant d'air, ni préjudice pour le bâtiment ou le mobilier puisque la masse reste froide.

Le générateur est à deux vitesses de fonctionnement: la grande pour le préchauffage quelques heures avant, et la petite permet un fonctionnement silencieux pendant l'utilisation de l'édifice.

Ce procédé équipe 2000 églises en France et plus particulièrement celles de Moirans, St Marcellin, Vinay, St André en Royans, St Just de Claix et La Murette près de chez nous.

La communauté de la paroisse a sollicité la commune pour porter le projet, de manière à pouvoir recouper la TVA. Une convention sera mise en place entre les deux parties avec l'assentiment de la perception. Outre la maîtrise d'ouvrage, la commune fera l'avance pendant 18 mois de la TVA et en récupérera 80% en fond de compensation.

La paroisse financera le hors taxes avec l'argent de la vente de la cure.

Outre les célébrations religieuses qui s'effectueront dans de bonnes conditions, des manifestations culturelles pourront y trouver leur bonheur.



Maison Carral



Isolation des combles des bâtiments communaux:

La commune de Cognin-les-Gorges, comme chaque particulier est concernée par la flambée des prix des carburants. Elle consomme de 10 à 15 000 litres de fuel par an (en fonction des hivers) pour assurer le chauffage des écoles, de la mairie, de la salle des fêtes, et de ses logements locatifs.

Le premier réflexe, pour diminuer cette facture, est de s'assurer que les bâtiments soient bien isolés. Pas de problème pour la salle des fêtes avec son ossature bois et sa construction récente. Par contre, il s'est avéré que l'isolation des combles de l'école, de la Mairie et de la Maison Carral était à revoir.

Les employés communaux ont donc posé une couche de 20cm sur les planchers des combles dans ces deux bâtiments. Ce fut l'occasion, notamment pour la maison Carral d'effectuer un gros nettoyage de ces espaces.

Coût total des travaux qui se résume à l'achat de la laine de verre:
2 610 €

Traversée de la Nationale de la conduite d'eau pluviale entre la Place de la Fontaine et la rue de la Trainière:

Les eaux pluviales Place de la Fontaine étaient récupérées dans un collecteur qui se déversait ensuite dans la branche du canal de droit privé qui relie le terrain de boules à la Rue du Pont. Malheureusement, un siphon sous la nationale présentait de nombreuses fuites qui s'écoulaient dans la cave d'un particulier.

Pour remédier à ce problème, le Conseil Général de L'Isère, a proposé dans le cadre des travaux coordonnées d'effectuer une jonction entre le collecteur situé au bas de la place de la Fontaine et le réseau d'eau pluviale de la commune situé rue de la Trainière.

Plus de fuite dans les caves, et les canaux retrouvent leur utilisation initiale.

Au coeur du village...

Le Club des Gorges du Nan

Voilà l'hiver terminé et pour ce trimestre écoulé, notre club a bien passé le cap. Très peu d'absentéisme aux réunions et pas de cas de grippe à signaler malgré le grand âge de certains adhérents.

Notre Bretonne nous a rejoint comme les années précédentes et ce fût un plaisir de la compter parmi nous pour cette période hivernale.

Réalisation de nos activités :

Le 17 novembre 2007 : la journée publicitaire avec loto et repas (gratuit) a connu le succès habituel avec un certain nombre de personnes de clubs environnants.

Le 28 novembre 2007 : Quelques résidents du Perron sont venus nous divertir par la présentation de petites saynètes et l'après-midi s'acheva par un goûter fort sympa.

Le 19 décembre 2007 : C'est le restaurant « L'Atalante » qui nous a reçu pour notre repas de Noël avec un délicieux menu sortant de l'ordinaire, très apprécié par l'ensemble des convives.

Nous enregistrons une nouvelle adhérente en la personne de Madame Mireille REYNAUD DULAURIER qui va apporter un souffle de jeunesse à notre club. Elle entre dans le bureau en tant que trésorière adjointe et nous la remercions vivement de sa décision.

Malgré quelques démissions et décès, l'effectif est de 29 adhérents.

Monsieur le Maire nous a annoncé sa visite lors d'une prochaine réunion. Il sera le bienvenu.

Tous nos vœux de prompt rétablissement à Bernadette et toute notre amitié en attendant son retour.

Quelques projets en vue :

Une journée publicitaire avec le club de Saint Jean de Moirans et le repas annuel de notre club dont la date n'est pas arrêtée à ce jour mais prévue dans le courant de ce mois.

Venez nombreux à la Bibliothèque !

Située : Résidence des gorges, rue st Joseph.

Les bénévoles vous y attendent le Mardi de 15h30 à 18h
et le Vendredi de 17h à 19h

Un gros travail de réaménagement et d'informatisation a été fait.

De nombreuses nouveautés sont venues enrichir notre fonds local, et la bibliothèque départementale de l'Isère nous a consenti un prêt de 650 livres pour 6 mois ainsi qu'un prêt « longue durée » de 300 livres sur 2 ans... Romans adultes, livres pour adolescents et enfants, documentaires, BD Il y en a pour tous les goûts !

Quelques chiffres en 2007 :

60 adhérents ont emprunté 1554 livres,

Les scolaires au nombre de 80 sur 3 classes en ont emprunté 2587.

Pendant la vogue d'août, une journée porte ouverte a été organisée ; Corinne Gilbodon Bert a exposé ses peintures essentiellement animalières. Nous remercions cette jeune artiste au talent prometteur.

Vous pouvez emprunter le livre où l'on retrouve de nombreuses œuvres de Corinne

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous. Il y a même un coin petite enfance : Mamans, Nounous, venez donner le goût de la lecture à vos chérubins.

Nouveauté :

Le catalogue collectif des bibliothèques informatisées du territoire Sud Grésivaudan est enfin accessible au public pour 6 des 11 bibliothèques !

Consultation du fonds, vérification de la disponibilité en temps réel d'un document, réservation en ligne, gestion de vos données personnelles...

Dans un avenir très proche vous pourrez choisir et réserver les livres de la bibliothèque de Cognin ainsi que des livres des 10 autres Bibliothèques du sud Grésivaudan

Sur le site

<http://bibliotheques.sud-gresivaudan.org/3933-catalogue-collectif-bibliotheques-espace-recherche.htm>



Au coeur du village...

Nouveautés 1er trimestre 2008

Livres Adultes:

Gavalda, Anna

Charles Baland, 47 ans, architecte à Paris, apprend incidemment la mort d'une femme qu'il a connue quand il était enfant et adolescent. Dès l'annonce de cette nouvelle, il abandonne plans et projets, perd le sommeil et l'appétit, sans comprendre pourquoi. Commence alors un long travail de deuil.

La Consolante

Bourdin, Françoise
filles

Valérie Keller a renoncé à sa carrière de médecin pour se consacrer à sa famille : Mathieu, son mari, patron d'un service de cardiologie en CHU et leurs deux enfants : Camille et Jérémy. A 37 ans, elle découvre que son mari a une liaison et attend d'elle un enfant. Elle demande le divorce. Ludovic, l'avocat auquel elle s'adresse, va lui porter secours.

Nom de jeune

Bordes, Gilbert
Bordes, Gilbert

Juste un coin de ciel bleu
Colères du ciel et de la terre t2,
Le Dernier orage

Boulouque, Clémence

Nuit ouverte

L'actrice Elise Lermont décide d'incarner le personnage de Regina Jonas, première femme rabbin au monde, ordonnée en 1935, victime d'Auschwitz en 1944. Grâce à ce rôle, Elise espère se libérer d'une culpabilité remontant à l'époque de l'occupation allemande, lorsque ses grands-parents se livrèrent à de troubles activités.

Varel, Brigitte

Mémoire enfouie

Georges Socrate, pour venger son père accusé à tort, tue les 3 femmes qui l'avaient injustement dénoncé. Depuis, il vit caché. Cependant, les 3 filles des mères tuées disparaissent aussi à leur tour. L'inspecteur Bruno Bigeat mène l'enquête.

Boissard, Janine

Un amour de deraison

Anne-Thé est mariée à Paul. Celui-ci la trompe, elle le sait, mais des années de mariage et un domaine viticole qu'ils gèrent dans le Bordelais les unit malgré tout. Le soir de ses soixante ans, elle rencontre Florian, un jeune pianiste. Ils tombent amoureux. Leur histoire va suivre le rythme de la culture du sauternes, jusqu'à la fin où, par amour, Anne-Thé se résout à laisser partir Florian.

Clerc, Christine

Tigres et triggesses, histoire
intime des couples présidentiels sous la Ve république

Sous la façade immuable de l'Élysée, que de drames intimes ! Pour la première fois, ce livre nous plonge dans la vie familiale des cinq Présidents, en disséquant les liens obscurs et puissants qui unissent leur couple et le pouvoir. Il nous fait partager le combat quotidien des épouses de

chefs d'État, un combat sans pitié. Trompées avec d'innombrables rivales, sacrifiées à la dévorante passion de la politique, épiées, déshabillées, critiquées, elles résistent pourtant. Par devoir. Par amour. Et parce qu'ils ont besoin d'elles.

Khadra, Yasmina

Les Sirènes de Bagdad

La descente aux enfers d'un jeune homme broyé par le terrorisme. Fuyant son village, dérivant jusqu'à Bagdad, il se retrouve dans une ville déchirée par une guerre civile féroce. Sans ressources, sans repères, miné par l'humiliation, il devient une proie rêvée pour les islamistes radicaux.

Bentégeat Herve

Ho, l'enfant dragon

Fable moderne humaniste, «Ho, l'enfant dragon» est l'histoire d'un jeune Cambodgien fauché par une mine oubliée sur une piste des bords du Mékong. Ce roman sur la vie ravagée d'un enfant est un conte cruel qui délivre une leçon de vie tant l'énergie vitale et le courage de Ho forcent le respect.

Tschinag Galsan

L'enfant élu

Au milieu du XVIII^e siècle, dans le Haut-Altaï, Hynndynn est recueilli à sa naissance par une famille nomade. Des étrangers de passage, des Mandchous, se faisant passer pour des envoyés du Ciel, prédisent que cet enfant aura un destin particulier. Sept ans plus tard, Hynndynn disparaît...

Lacouture Jean
de la liberté

Montesquieu, Les vendanges

Le baron de Montesquieu fut l'un des grands penseurs et fondateurs de l'esprit démocratique moderne, mais fut aussi très enraciné dans son temps et sa région, la Gascogne. Cette biographie montre son aptitude au bonheur : un personnage attaché à la galanterie, aux plaisirs de la vie, combinant le travail théorique,

Edition du cerf
française

Le livre noir de la revolution

La violence inouïe, qui pourtant se réclamait des Lumières et qui se révéla lors de ces événements, produisit une onde de choc telle qu'elle devait s'étendre sur plusieurs générations. Etudes des faits, de la sécularisation des biens d'Eglise au vandalisme révolutionnaire, et panorama des lectures qui ont tenté de comprendre, de Joseph de Maistre à Georges Bernanos.

BD jeunesse

Le Père de Max et Lili est au chômage
Grand-père est mort
Max embête les filles
Lili va chez la psy
Les Parents de Max et Lili se disputent
Lili se fait piéger sur Internet
La Copine de Lili a une maladie grave

Au coeur du village...

Rencontre avec Reymond Tonneau à l'école de Cognin Les Gorges

Le lundi 11 février, nous avons eu l'honneur de rencontrer un des quelques résistants du Vercors à avoir échappé aux allemands.

Les élèves s'étaient préparés à cette rencontre de plusieurs façons :

- ☞ d'abord, depuis quelques années, nous commémorons les événements de janvier 1944 car c'est le nouveau nom de l'ancienne 'rue des écoles'. Voilà ce qu'écrivait un élève aux correspondants de sa classe pour expliquer le nom de la rue (en mélangeant un peu ce qui s'est passé en janvier et en juillet !) :
"Le 29 janvier 1944, les Allemands ont assiégé Cognin et Malleval. Ils ont entouré Malleval pour que personne ne s'enfuit. Les anglais envoyaient des armes pour les résistants. Mais les armes sont arrivées en retard. Plusieurs personnes sont mortes et c'est pour ça que nous faisons une fête de commémoration"
- ☞ ensuite, Reymond Tonneau a raconté son histoire dans un livre qui est devenu une BD. Les élèves ont beaucoup apprécié, ont été impressionnés par l'histoire et par le fait de retrouver des lieux connus, et pour certains des personnes connues (une grand-mère par exemple). La BD permet de donner envie de lire et de connaître cette page d'histoire.
- ☞ enfin, dans les classes, nous avons préparé des questions.

Puis vint la rencontre, pleine de chaleur, d'écoute, d'information, d'émotion partagée. Voir ce grand bonhomme de 80 ans nous raconter cette période de sa vie, comment les jeunes entraient dans la résistance, le maquis dans la montagne, le danger et les moments terribles de sa fuite, tout cela a passionné adultes et enfants présents. Et les questions fusèrent, parfois anecdotiques, parfois profondes ("comment vous faisiez pour manger ?", "est-ce que vous avez encore de la haine ?", "est-ce que vous voulez vous venger ?"), auxquelles Reymond a su magnifiquement répondre en nous laissant le message suivant : c'est la paix qu'il faut conserver précieusement et elle est entre nos mains.

Alors nous disons merci à Reymond de son témoignage. Les enfants n'en sont pas conscients mais ils ne sont plus très nombreux les témoins directs de ces événements et il faut profiter de toutes les opportunités de rencontre.

Ainsi, tous les ans, de façon différente, nous sensibilisons les élèves à l'histoire et au devoir de mémoire. L'an dernier, nous sommes allés au musée de la résistance et de la déportation. Ce travail doit se faire avec sensibilité et prudence, j'en veux pour preuve une expression d'une élève en préparant la classe verte à Autrans : "j'ai peur d'y aller parce qu'il y a eu la guerre dans le Vercors". A nous, adultes, de rassurer et d'aider le monde à se développer dans la paix.

Pour l'école, Frédéric Grassin

La BD est en vente au Marque Page.



Au coeur du village...

Vente de fleurs du sou des écoles



Vous proposez une vente de fleurs annuelles, légumes et plantes aromatiques.

Petit changement cette année, il n'y aura pas de marché aux plantes. Isère Plantes de Tullins, le fournisseur, ne reprenant pas les invendus, nous vous demandons de commander par avance. Les enfants déposeront des bons de commandes dans vos boîtes aux lettres.

Vous pourrez également en trouver à la Mairie, la Poste et chez les commerçants.

Les commandes peuvent être passées jusqu'au lundi 28 avril 2008. Les bons de commandes seront déposés dans la boîte aux lettres des écoles ou transmis à un enfant scolarisé aux écoles de Cognin.

Les plants seront récupérés devant l'école le vendredi 16 mai 2008 à partir de 15h45.

Les enfants de l'école de Cognin partent en classe verte à Autrans du 19 mai au 23 mai 2008.

La participation du Sou des écoles de Cognin est de 6000 euros (environ un tiers du coût total du projet).

Le bénéfice de la vente des fleurs annuelles, légumes et plantes aromatiques aidera à payer ce séjour.

Les enfants, les membres du Sou des Ecoles ainsi que l'ensemble des parents vous remercient par avance de votre générosité.

Programme des manifestations 2008 du Foyer

Dimanche 18 Mai

Vide grenier sous chapiteau sur la place du village.

Réservation emplacement auprès de : Isabelle

06 84 23 12 07

Dimanche 13 Juillet

Après-midi pétanque pour les habitants de Cognin suivie du **barbecue géant** en soirée.

1-2-3 Août Vogue Annuelle

Vendredi

Concert à 21h00 avec **Doop X, Dandy Brandy, HAD.**

Samedi

Portes ouvertes à la bibliothèque

Concours de pétanque en doublette à 14h00

Soirée africaine avec Jeff Jell + groupe de percu en 1ère partie

Dimanche

Concours de pétanque en triplette mixte à 14h00

Animation dans le village

Pêche à la ligne organisée par la société de pêche

Baptême en parapente durant la journée

Repas ravioles en soirée suivie du **feu d'artifice** et d'un **bal populaire**

Durant les 3 jours, Fêtes foraines

ETAT CIVIL



Ils ont vu le jour :

Léo FERNANDEZ le 20 décembre 2007
Fils de Caroline COUDER et de Samuel FERNANDEZ

Léa DEL GUERRA le 5 avril 2008
Fille d'Isabelle FONTAINE et Laurent DEL GUERRA

Ils se sont unis :



Denise ROYER et William DUPIN
Le 5 janvier 2008

Isabelle FONTAINE et Laurent DEL GUERRA
Le 1^{er} mars 2008

Parrainage civil :

Bastien FILLET le 5 avril 2008 fils de Fabienne DELPRAT et de Lilian FILLET

BLOC-NOTES

Mairie Mardi de 09h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 19h
Elle sera fermée du 30/04 au lundi 12/05/2008 inclus

Poste Semaine de 08h45 à 11h et de 14h à 15h30
Fermée le mercredi après-midi
Samedi de 09h00 à 11h
Elle sera fermée du 21/04 au samedi 26/04/2008 inclus

Déchetterie Mardi à Vendredi de 14h à 18h
Vinay Samedi de 10h à 18h

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication
Albert GLENAT

Rédacteur en Chef
Patrice FERROUILLAT

Illustration
Claire BOUTET

Service Communication
Linda MUZARD

Comité de Rédaction

Sophie Borel, Bernard Bayle, Christine Bonta, Cécile Laude, Sylviane Ageron, Philippe Melgarejo, Linda Muzard, Richard Mourre

Ont participé à ce numéro
Les associations de Cognin

*Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 250 exemplaires.*